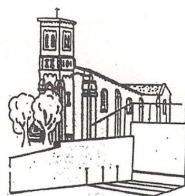


LES PUCES DE LA BIDASSOA

Hendaye Béhobie

Fronton des Joncaux

Dimanche 14 septembre



vêtements, meubles, livres, déco, électroménager, jeux, ...

FRONTON des Joncaux, Allée Richelieu, 64700 Hendaye

*(à côté de l'école des Joncaux, devant le bar Le Xaia,
à 100m de l'église de Béhobie et de la frontière)*

Bus 3 arrêt Béhobie- Bus 33 35, 37 arrêt Denenzat + 3' à pied

FICHE D'INSCRIPTION

NOM PRENOM

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL VILLE

Tel : Mail

RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Je réserve mètres linéaires x 5€ (*sans table*) = €

Nature des objets exposés :

*Fiche à retourner avant le 9 septembre 2024 accompagnée
de votre règlement, de votre attestation sur l'honneur (voir au dos)
et de la photocopie recto verso de votre carte d'identité (ou passeport) à:*

Association Les Orgues d'Urrugne

29 rue Bernard de Coral 64122 Urrugne

06-32-59-29-00

contact@orgues-urrugne.org

En cas d'annulation préalable au vide grenier (météo, accident, refus d'autorisation administrative...), **les droits d'inscription sont intégralement remboursés**. Mais si l'exposant annule le jour même, l'organisateur n'est pas tenu de rembourser.

L'accueil des vendeurs ayant réservé et payé se fera **à partir de 7h**. L'exposant s'engage à occuper l'emplacement qui lui sera attribué et à **respecter l'heure d'arrivée** qui lui sera communiquée la veille du vide-greniers (elle permet aux véhicules de s'approcher au plus près du lieu d'exposition)

Des possibilités de stationnement existent pour le véhicule de l'exposant, juste à côté du fronton.

Au-delà de 9h l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans qu'aucun remboursement ne puisse être effectué.

L'organisateur ne fournit ni table, ni chaise, ni parasol (prévoir risque d'ondée).

Il n'est accepté aucune vente de nourriture, d'animaux ou d'articles neufs.

Les transactions sont effectuées sous la seule responsabilité des parties concernées. Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent. Ils s'engagent à la laisser propre, à leur départ

L'association Les Orgues d'Urrugne décline toute responsabilité en cas de vol perte ou sinistre des objets ainsi qu'en cas de litige avec les agents de l'Etat.

La fermeture au public ayant lieu à 15h, par respect pour le public l'exposant s'engage à remballer uniquement à partir de cette heure (sauf en cas de problème météo, ou avec l'autorisation de l'organisateur).

Tout participant atteste avoir pris connaissance de ces conditions d'organisation et s'engage à s'y soumettre.

La communication se faisant essentiellement par mail, surveillez votre messagerie la veille du vide-greniers (y compris vos spams...)

Organisateur : Association LES ORGUES D'URRUGNE

Adresse : 29 rue Bernard de Coral, 64122 URRUGNE

contact@orgues-urrugne.org

http://orgues-urrugne.org

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

LES PUCES DE LA BIDASSOA

se déroulant le 14 septembre 2025 de 9h à 15h à HENDAYE BEHOBIE

Personne physique

toute demande incomplète ne sera pas validée

***(absence de la photocopie recto verso de la carte d'identité ou passeport,
du règlement par chèque ou espèces, de la fiche d'inscription complétée et signée)***

Je soussigné(e),

Nom : Prénom.....

Demeurant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir déjà participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature (obligatoire)

Ci-joint mon règlement

de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres (5€/ mètre)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

CODE PENAL : Article R321-9 : le registre tenu à l'occasion de cette manifestation doit comprendre : pour les participants non professionnels la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non participation à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.